

CHEF DE GROUPE DÉLOCALISÉ

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la formation:

Chef de groupe délocalisé

🎯 Objectifs pédagogiques:

Acquérir et développer les compétences réglementaires conformes au RNAC nécessaires à la tenue de l'emploi de chef de groupe

ORGANISATION

🕒 Modalités de déroulement:

Modalités: La formation comprend une FOAD initiale obligatoire permettant l'acquisition des connaissances, suivie de 5 jours d'EAD pour la mise en application. Elle alterne ensuite trois semaines en présentiel (salle tactique à l'ENSOSP et SDIS d'accueil) dédiées aux mises en situation opérationnelles, avec deux périodes intermédiaires de FOAD pour la réalisation de MSP corrigées.

Les temps d'EAD et de FOAD sont obligatoires et conditionnent la validation des compétences.

Lieu(x): Ensosp-Service des formations des chefs de groupe

**Public concerné:**

Lieutenant 2ème classe et Lieutenant SPV

**Prérequis:**

Être qualifié en secours d'urgence aux personnes (SUAP).

Pour les lieutenants de 2ème classe, être titulaire de la formation d'adjudant ou d'une compréhension à l'emploi de CATE.

Pour les SPV lieutenants, être titulaire de la compréhension à l'emploi ou de la formation de CATE.

Être médicalement apte.

Une préparation individuelle encadrée par le SDIS est requise pour disposer des connaissances de base nécessaires au bon déroulement de la formation. Les thématiques sont consultables sur ENASIS dès l'inscription.

**Modalités d'évaluation des acquis /
Modalités de suivi et sanction:**

L'emploi de chef de groupe requiert la validation de cinq blocs de compétences, évalués par mises en situation en salle tactique (chef de secteur, renseignement, moyens) et sur le plateau technique (COS, reconnaissance seul).

Le Livret Individuel de Formation assure le suivi de la progression de la montée en compétence. Un tuteur désigné au sein du SDIS accompagne l'officier tout au long de la formation et peut être contacté, avec le responsable formation, par les formateurs de l'ENSOSP.

En 2024:

- 16 officiers formés;
- 100% de réussite;
- 80,6% de satisfaction.

**Qualité(s) du/des formateur(s):**

Les formateurs sont des officiers en activité issus des SDIS ou de structures spécialisées. Les formateurs-évaluateurs sont a minima formateur-accompagnateur et disposent d'une solide expérience opérationnelle. Environ 600 formateurs sont mobilisables pour la discipline « exercice du commandement », garantissant la qualité des sessions.

**Compétences visées:**

Commander en position de COS,
Commander en position de chef de secteur,
Assurer les fonctions dédiées en poste de commandement,
Assurer les fonctions dédiées en salle opérationnelle de type CODIS, PC exploitant ou PC communal,
Assurer une mission de reconnaissance.

**Méthodes pédagogiques mobilisées:**

La formation repose sur la FOAD en autonomie, une approche pédagogique par les compétences, des apports théoriques, le partage d'expérience et des mises en situation en salle, en PC et sur le plateau technique de l'ENSOSP.
L'élève officier doit être acteur de son apprentissage, capable de remise en question et motivé.
Il doit également disposer les matériels personnels de commandement et 6 feutres effaçables (noir, vert, rouge, bleu, violet, orange).

**Modalités administratives:**

Les pièces administratives suivantes devront être fournies au moment de l'inscription :
Fiche de renseignements, Arrêté de nomination au grade de Lieutenant, Copie de l'inscription sur liste d'aptitude le cas échéant, Diplôme ou attestation de CATE délivré par l'employeur, Fiche de mesure EPI, Certificat médical, Fiche financière, Photo d'identité dématérialisée, Livret Individuel de Formation

**Tarifs:**

Les tarifs de formation sont fixés annuellement par le conseil d'administration de l'ENSOSP et consultables sur le portail Formaltis.

**Contact et inscription:**

Téléphone : 04.42.39.06.47 /04.42.39.06.34
formations.enc-cdg@ensosp.fr